

NOTE D'INFORMATION 16/04/2021
VENERIE SOUS TERRE ET REGULATION DU BLAIREAU en CORREZE

Il semblerait que la Venerie sous Terre qui bénéficiait d'une période complémentaire à partir du 15 mai 2021 pour exercer des opérations ponctuelles de régulation des blaireaux soit remise en cause actuellement en Corrèze.

Les mairies du département ont jusqu'au 20/04/2021 pour retourner un questionnaire sur cette activité de régulation qui reste extrêmement positive pour le monde agricole en raison des dégâts occasionnés par cette espèce et des risques accidentogènes majeures qu'elle génère de par la surpopulation observée sur certains secteurs : on ne compte plus les accidents signalés sur les animaux (pattes cassées, ruches détruites, silos éventrés contaminés par des listérias ou divers germes à l'origine de pathologies graves des bovins) mais aussi sur les humains (chevilles foulées, ruptures tendineuses, tracteurs renversés, en raison des terriers qui minent les terrains).

Nous n'évoquons pas le risque potentiel de réservoir et de dissémination de la tuberculose bovine qui est aujourd'hui avéré, cette maladie étant fort heureusement sporadique et maîtrisée jusque-là dans le cheptel bovin du département mais hélas persistant de façon endémique dans des secteurs non éloignés des limites départementales.

Nous vous invitons donc à contacter sans délai vos mairies pour signaler ces divers accidents et permettre un retour des questionnaires dûment renseignés afin d'anticiper des évolutions réglementaires préjudiciables à l'activité agricole.